



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 115476

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le décès de six soldats français en Afghanistan en quarante-huit heures. Si le Président de la République a annoncé le départ d'ici à 2014 de l'ensemble des soldats présents dans le pays, on peut s'interroger sur la possibilité de l'Afghanistan à assurer sa propre sécurité seul, malgré la formation et la montée en puissance d'une autorité centrale entraînée par la coalition internationale. De plus, dans un État en voie de construction où la pratique démocratique est balbutiante, un retour des talibans n'est pas à exclure, et donc la menace qu'il représente pour « l'Occident ». Aussi, il lui demande comment la France entend poursuivre la construction de l'État afghan et donc sa propre sécurité, tout en retirant ses soldats.

Texte de la réponse

Le processus de transition a effectivement démarré cette année et vise au transfert progressif de l'ensemble des responsabilités de sécurité aux Afghans. Un deuxième ensemble de régions, incluant le district de Surobi où sont déployées les forces françaises, passera prochainement sous l'autorité des forces afghanes. Celles-ci continuent de monter en puissance et représentent actuellement plus de 300 000 hommes. Ce processus de transition avance parallèlement au retour des troupes de la coalition et le transfert des responsabilités de sécurité sera complet en 2014. Dans ce cadre, mille de nos soldats seront revenus d'ici la fin 2012 en prévision de 2014, date à laquelle nos troupes auront quitté le pays. Ce mouvement a commencé dès cette année. Pour contribuer à la construction de l'État afghan et l'aider à assurer sa propre sécurité, l'action de la France s'articule autour de quatre autres piliers qui se complètent et se renforcent mutuellement. L'engagement de la France porte tout d'abord sur l'aide civile et le soutien au développement de l'Afghanistan. Comme annoncé par le Président de la République en juillet dernier à Kaboul, la France a remis, le 26 octobre, au ministre des affaires étrangères afghan, M. Rassoul, un projet de traité d'amitié et de coopération qui inscrira cet engagement aux côtés de ce pays dans la durée. Il marquera l'évolution du soutien d'une dominante militaire à une dominante civile. Il participera au renforcement des capacités de l'administration afghane. Cette proposition de traité a reçu un accueil très positif de la part des autorités afghanes. Conclu pour une période de vingt ans, et accompagné d'un programme plus détaillé pour cinq ans, ce traité couvrira les domaines clés de la coopération avec l'Afghanistan : coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité afin de poursuivre le renforcement des forces afghanes, notamment la police, et pour la création d'une force de gendarmerie afghane ; coopération pour le développement des infrastructures, du secteur minier et l'accroissement de nos échanges économiques ; coopération dans le domaine agricole ; coopération en matière d'éducation, de culture et de santé. Lors de la conférence de Bonn le 5 décembre, la communauté internationale prendra des engagements de long terme en faveur de l'Afghanistan, qui ne sera pas abandonné après 2014 comme il l'avait été après 1989. Plusieurs partenariats avec ce pays sont en préparation, en plus du traité franco-afghan (avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, l'OTAN). En deuxième lieu, la France a cherché à mobiliser les États de la région pour qu'ils définissent une approche commune, et non concurrente, sur l'Afghanistan. Il s'agit de faire en sorte que les rivalités régionales et les tensions internes cessent de s'entretenir mutuellement, ce dont l'Afghanistan a tant

souffert depuis plus de trente ans. Lors de la conférence d'Istanbul, le 2 novembre 2011, les États de la région ont pris des engagements importants de non-ingérence et de lutte contre le terrorisme. Un processus a été lancé et la France veillera à ce qu'il conduise à la mise en place d'une véritable sécurité collective dans la région. En troisième lieu, la France soutient l'objectif d'une réconciliation nationale en Afghanistan. C'est un sujet très sensible, tout particulièrement depuis l'assassinat du président Rabbani. La France, qui entretient des liens anciens avec l'ensemble des composantes de la société afghane, poursuivra ses efforts en vue d'une nécessaire solution politique, en appui aux autorités afghanes. Enfin, avec nos partenaires de la coalition, la France lutte avec détermination contre le terrorisme international, comme l'ont montré la mort de Ben Laden et les autres coups sérieux portés à Al Qaïda au cours des derniers mois. Dans cette délicate période de transition, la situation reste difficile, mais la France agira avec détermination dans les différents domaines évoqués ci-dessus pour aider les Afghans à construire leur avenir.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115476

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7925

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13275